



**Décision n° 2022/10**  
**Portant attribution du marché relatif aux**  
**travaux de requalification du chemin du**  
**chemin vert du Petit Caux sur le territoire de**  
**la CCVS**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de fonction au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 juillet 2022 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : D'attribuer le marché n°2022013 relatif aux travaux de requalification du chemin du chemin vert du Petit Caux sur le territoire de la CCVS à :

Lot 1 : VRD

**LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS**

Rue du manoir  
 Zone industrielle  
 76340 BLANGY SUR BRESLE

Pour un montant de base : 1 730 129,85 € HT  
 taux de la TVA : 20 %  
 2 076 155,82€ TTC

Pour un montant de PSE 1 : 113 600,50 € HT  
 taux de la TVA : 20 %  
 136 320,60€ TTC

Lot 2 : REMISE EN ETAT OUVRAGES D'ARTS

**GIFFARD GENIE CIVIL SAS**

ZI les Herbages  
76170 LILLEBONNE

Pour un montant de : 162 630,00 € HT  
taux de la TVA : 20 %  
195 156,00 € TTC

Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le **26 OCT. 2022**

Le président,

**Acte certifié exécutoire à Eu,  
Le  
Le Président,**

Eddie FACQUE

